

COMPTE RENDU des AFFAIRES TRAITÉES par le MAIRE, GRACE aux DELEGATIONS.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de décembre 1970.

Voici-le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour.

ARRETE N° 256, en date du 17 JUILLET 1973, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la COMMUNE de SAINT.DENIS et le Cabinet GROUPE IV, pour l'étude et la surveillance des travaux de construction d'un groupe scolaire de 5 classes à SAINT-DENIS, au lieu dit SAINT.FRANCOIS 4ème. - Montant des honoraires : 870 000 Frs CFA.

ARRETE N° 257, en date du 17 JUILLET 1973, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la COMMUNE de SAINT.DENIS et le Cabinet VITRY, pour la réalisation du levé topographique de la propriété de Monsieur Charles MAUREAU. - Montant des honoraires : 403 176 Frs CFA.

ARRETE N° 262, en date du 23 JUILLET 1973, relatif au renouvellement du contrat d'assurance des bâtiments communaux et au paiement de la prime afférente à ce contrat à la COMPAGNIE d'ASSURANCE contre l'incendie "LA CREOLE", apéritrice des compagnies : G. F. A. - PRÉSERVATRICE - MUTUELLE du MANS - ASSURANCES GÉNÉRALES et FORTUNE - Montant de la dépense : DEUX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE SEPT MILLE NEUF CENT VINGT SIX Frs CFA (2 667 926).

ARRETE N° 263, en date du 25 JUILLET 1973, portant paiement d'installations et de communications pour différents postes téléphoniques de la Ville de Saint-Denis. - Montant de la dépense : DEUX CENT QUARANTE TROIS MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIX Frs CFA (243 770 Frs CFA).

ARRETE N° 265, en date du 26 JUILLET 1973, relatif au paiement à Maître Jean MAS d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Monsieur MOUTOUSSAMY René. - Montant de la dépense : CENT TROIS MILLE SIX CENT TRENTE Frs CFA (103 630 Frs CFA) (délibération du Conseil Municipal du 30 Mars 1973).

ARRETE N° 268, en date du 31 JUILLET 1973, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et l'Entreprise S.O.R.A.B. pour la réalisation d'un Plateau E. P. S. à SAINT.FRANCOIS 7ème km. - Montant des travaux : 5 482 860 Frs CFA.

ARRETE N° 269, en date du 31 JUILLET 1973, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet HEBRARD, pour l'étude et la surveillance des travaux de construction d'un groupe scolaire de 8 classes au BRULE. - Montant des honoraires : 1 276 200 Frs CFA.

ARRETE N° 270, en date du 31 JUILLET 1973, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la COMMUNE de SAINT.DENIS et le Cabinet HEBRARD, pour l'étude et la surveillance des travaux de construction d'un groupe scolaire de 7 classes à MONTGAILLARD. - Montant des honoraires : 1 226 781 Frs CFA.

ARRETE N° 286, en date du 13 AOÛT 1973, concernant un marché de gré à gré passé entre la Commune de Saint-Denis et la SOCIÉTÉ ENERGIE ELECTRIQUE de la REUNION, pour l'exécution de travaux destinés à l'alimentation en énergie électrique des stations de refoulement du puits du Chaudron et de Moulin à Vent. - Montant du marché : DEUX MILLIONS SEPT CENT DIX NEUF MILLE TROIS CENT VINGT Frs CFA TTC (2 719 320 Frs CFA).

ARRETE N° 287, en date du 14 AOUT 1973, pour la passation d'un contrat d'entretien concernant diverses machines à écrire et à calculer entre la Commune de Saint-Denis et la Maison BLANCHE-BIRGER pour la période du 15 AOUT 1973 au 15 AOUT 1974 -
Montant de la dépense : TROIS CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUATORZE Frs CFA (393 594 Frs CFA)

ARRETE N° 288, en date du 14 AOUT 1973, relatif au paiement à Maître Jean MAS d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant au SYNDICAT ECCLESIASTIQUE du DIOCESE de SAINT-DENIS - Montant de la dépense : DEUX CENT SEPT MILLE CENT DEUX Frs CFA (207 102 Frs CFA) (délibération du Conseil Municipal du 30 Mars 1973).

ARRETE N° 292, en date du 21 AOUT 1973, pour la passation d'un contrat de location de la chambre froide de l'abattoir entre la Commune de Saint-Denis et la Société FREPA - Montant du loyer : 100 000 Frs par mois.

ARRETE N° 293, en date du 22 AOUT 1973, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet SCHAUB pour l'étude et la surveillance des travaux de construction du groupe scolaire de 10 classes aux CAMELIAS (garçons) - Montant des honoraires : 1 653 840 Frs CFA.

AFFAIRE N° 296, en date du 24 AOUT 1973, portant paiement d'avenant d'ordre et de renouvellement pour garantir la responsabilité civile de la Commune de Saint-Denis - Montant de la dépense : DEUX MILLIONS CINQUANTE HUIT MILLE QUARANTE Frs CFA (2 058 040 Frs CFA).

ARRETE N° 299, en date du 28 AOUT 1973, relatif à la passation d'un bail avec la S.I.D.R. pour la location d'un logement au Chaudron, dans lequel fonctionne un service de P. M. I. - Montant du loyer : DIX HUIT MILLE Frs CFA (18 000 Frs CFA).

ARRETE N° 301, en date du 31 AOUT 1973, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet FRIZEL, pour l'étude et la surveillance des travaux de construction d'un groupe scolaire de 5 classes à DOMENJOD + 2 maternelles. - Montant des honoraires : 1 670 000 Frs CFA.

ARRETE N° 304, en date du 7 SEPTEMBRE 1973, relatif au paiement à Maître d'Ambelle de Peindray d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Messieurs HUBERT et LAMY - Montant de la dépense : CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE Frs CFA (179 350 Frs CFA).

ARRETE N° 305, en date du 7 SEPTEMBRE 1973, relatif à la passation d'un bail avec la S.I.D.R. pour la location d'un logement aux Camélias, dans lequel fonctionne un service communal. - Montant du loyer : DIX HUIT MILLE Frs CFA (18 000 Frs CFA).

ARRETE N° 306, en date du 10 SEPTEMBRE 1973, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et la SOCIETE INTERNATIONALE de TRAVAUX SOUS-MARINS (S.I.T.R.A.M.), pour l'exécution des travaux de réfection des piles "EST" du Warf du Barachois - Montant du marché : TROIS MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE SEPT CENT TRENTE DEUX Frs CFA T.T.C. (3 694 732 Frs TTC).

ARRETE N° 307, en date du 12 SEPTEMBRE 1973, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et la SOCIETE BOURBON LUMIERE, pour l'exécution des travaux de renforcement de réseaux du programme d'électrification rurale 1972 - Montant du marché : CINQ MILLIONS CINQ CENT TRENTE CINQ MILLE DEUX CENT QUARANTE Frs CFA TTC (5 535 240 Frs).